



RÉUNION AFRICAINE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Solidarité africaine avec le peuple palestinien aux fins de la réalisation de ses droits inaliénables

Pretoria, 9 et 10 mai 2007

DOCUMENT FINAL

1. La réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique s'est tenue à Pretoria les 9 et 10 mai 2007 sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les participants regroupaient des experts de renommée internationale, y compris des Israéliens et des Palestiniens, des représentants d'États Membres des Nations Unies et d'observateurs auprès de l'Organisation, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des membres de la société civile et des journalistes. Le thème à l'examen était la « solidarité africaine avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables ».
2. La réunion, tenue dans le contexte du renouvellement des efforts régionaux et internationaux visant à relancer le processus politique israélo-palestinien, avait pour objectif d'encourager une large action internationale, en particulier de la part des États africains, à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien et en faveur d'une solution au conflit fondée sur la vision, approuvée sur le plan international, de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières d'avant 1967. La réunion a dressé le bilan de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et a examiné, d'un point de vue africain, les moyens de consolider et de mettre en synergie les efforts de paix internationaux actuels. Elle a également examiné comment les États africains pourraient apporter une contribution efficace à ces efforts par leur action au sein des mécanismes nationaux et intergouvernementaux, au niveau tant régional qu'international, en notant la solidarité africaine de longue date avec les aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'existence en tant qu'État.
3. Les participants ont accueilli favorablement les nombreuses questions de principe et suggestions concrètes figurant dans l'allocation qu'a prononcée à la séance d'ouverture S. E. M. Essop Pahad, Ministre délégué auprès du Président de la République sud-africaine.
4. Les participants ont été encouragés par l'évolution positive récente de la situation politique. Ils ont noté en particulier la constitution du nouveau Gouvernement d'unité nationale palestinien fondé sur l'Accord de La Mecque et le Document de réconciliation nationale, et les réunions régulières qui ont commencé à avoir lieu entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert; la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe par la Ligue des États arabes au Sommet de Riyad et sa décision de créer des groupes de travail chargés de se concerter avec les partenaires internationaux à cet égard; et les efforts du Quatuor visant à élargir la portée de ses travaux en faisant participer les acteurs régionaux.

5. Les participants se sont déclarés très préoccupés par la situation économique et humanitaire qui continuait de se détériorer dans le territoire palestinien occupé. Selon eux, cette crise découlait directement de la poursuite de l'occupation et était encore exacerbée par le blocage de l'aide directe des donateurs à l'Autorité palestinienne. Tout en notant l'effet positif produit par l'introduction du Mécanisme international temporaire, les participants ont estimé que celui-ci ne correspondait pas aux besoins des Palestiniens en matière de développement et n'était pas suffisant pour répondre à l'urgence humanitaire actuelle. Ils ont également déploré que le déficit budgétaire palestinien était en grande partie causé par Israël qui se refusait illégalement à rétrocéder les recettes douanières et fiscales perçues pour le compte de l'Autorité palestinienne, et ont demandé au Gouvernement israélien de rendre immédiatement et inconditionnellement à l'Autorité palestinienne le reliquat des fonds et de reprendre les versements mensuels réguliers conformément aux accords bilatéraux. Ils ont demandé à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de reconnaître le gouvernement d'unité nationale de l'Autorité palestinienne et de lever immédiatement l'embargo contre le peuple palestinien.

6. Les participants ont noté avec une préoccupation profonde le tableau affligeant de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé qui ressortait de l'évaluation globale de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, récemment faite par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que du rapport présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à la suite de sa récente visite dans la région. Ils ont également pris note du dernier rapport en date de John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui expose en détail les violations systématiques des droits de l'homme et les pratiques discriminatoires à l'encontre du peuple palestinien et qui accuse Israël de violer les règles les plus fondamentales du droit international humanitaire, ce qui constitue des crimes de guerre au sens de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel I se rapportant aux Conventions de Genève.

7. Les participants ont réprouvé le fait qu'Israël mène régulièrement des opérations militaires inconsidérées et ne faisant preuve d'aucun sens de la mesure dans les centres de population palestiniens. Ils ont, à cet égard, rappelé à Israël, puissance occupante, ses responsabilités en vertu du droit international. Ils ont noté que d'importantes activités de peuplement israéliennes se poursuivaient sur l'ensemble du territoire occupé de la Cisjordanie ainsi que dans Jérusalem-Est occupée et ses alentours, en violation des dispositions de la Feuille de route appelant au gel des activités de peuplement et au démantèlement des avant-postes des colonies existantes. Ils ont noté en outre que la construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie se poursuivait à un rythme accéléré au mépris total de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont appelé tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales et autres à assumer leurs obligations juridiques face au non-respect par Israël des textes pertinents et à prendre les mesures appropriées.

8. Tout en notant avec une grande préoccupation la situation alarmante en matière de sécurité sur le terrain, les participants ont exprimé leur appui au Président de l'Autorité palestinienne et à son nouveau gouvernement palestinien qui s'efforçaient de restaurer l'ordre public dans les conditions difficiles que créait une occupation prolongée. Ils ont demandé que le cessez-le-feu soit respecté dans la bande de Gaza et soit étendu à la Cisjordanie.

9. Les participants se sont chaleureusement félicités du renforcement des efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à une paix durable entre Israël et la Palestine, y voyant sa volonté renouvelée de mettre un terme à un conflit vieux de plusieurs décennies. Ils se sont toutefois déclarés moins optimistes quant à l'efficacité à court terme de ces efforts internationaux. Ils permettaient, selon eux, de dégager un consensus mondial tant sur la nécessité de parvenir à un règlement permanent que sur la forme que ce règlement devait prendre. Ils semblaient toutefois beaucoup moins concluants pour ce qui était de relancer un authentique processus politique permettant de dégager ce consensus. Les participants ont également examiné le rôle et le fonctionnement du Quatuor, le rôle spécifique du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies et la suggestion de la Conférence internationale.

10. Les participants ont déclaré qu'un État palestinien indépendant pourrait tirer parti de l'expérience des États africains qui avaient lutté pour la décolonisation, l'indépendance, la souveraineté et la fin de l'apartheid ainsi que de celle d'un continent s'acheminant vers l'indépendance économique et le développement durable. Ils ont en outre souligné le rôle important joué par les États africains dans les efforts plus vastes visant à relancer le processus politique et à régler le conflit israélo-palestinien. À cet égard, les participants ont appelé au renforcement de la contribution de l'Afrique au processus de paix au Moyen-Orient et encouragé l'Afrique à intervenir davantage sur les plans régional et international. Le rôle du Groupe des États d'Afrique à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, a fait l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que le rôle des parlements et parlementaires africains et, en particulier, le rôle joué par le Parlement panafricain dans l'appui apporté à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

11. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'ONU pour ce qui est de tous les aspects de la question de Palestine et mentionné tout particulièrement le rôle spécifique du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ils ont remercié en particulier le personnel de l'ONU sur le terrain qui travaillait dans des conditions de plus en plus difficiles et souvent dangereuses et appelé toutes les parties concernées à respecter son statut spécifique.

12. Les participants ont remercié le Gouvernement de la République sud-africaine d'avoir accueilli la Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique et fourni aide et appui au Comité et au Secrétariat de l'ONU lors de sa préparation.

* * *